



MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi

De 14h à 17h

N°2-2024

Séance du 28 mars 2024

Présents : MM. Sébastien ANGEL, Didier CABESTANT, Lionel CHENILLOT, Alain GOMOT, Sébastien LAMBERT, Hervé LEVY.

Mmes Sylvie GRANDPERRIN, Sonia ABRAHAM

Absents excusés : Damien PERIARD qui donne procuration à Alain GOMOT

Absents : Rémi DI FABIO, Marc GENTY

Secrétaire : Sylvie GRANDPERRIN

Le compte rendu de la réunion du 12 février 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Vote du compte administratif 2023**

En l'absence de M. Alain GOMOT, Maire, le Conseil Municipal, présidé par Mr Didier CABESTANT, Premier Adjoint, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le compte administratif 2023 de la commune présenté par M. le Maire et dont les chiffres sont les suivants ;

COMMUNE**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	198 760.45 €
Recettes	293 410.66 €
Report excédent de fonctionnement	+ 128 348.33 €
Excédent total section de fonctionnement	222 998.54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	494 458.79 €
Recettes	817 474.56 €
Report déficit d'investissement	- 136 328.14 €
Restes à réaliser 2023	- 54 925.35 €
Excédent total section d'investissement	131 762.28 €

EXCEDENT GLOBAL + **354 760.82 €**

- **Approbation du compte de gestion 2023**

Après vérification du compte de gestion de 2023 établi par Madame la Perceptrice pour la commune, le Conseil Municipal décide, d'accepter ces comptes.

POUR : 9 voix CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Vote de l'affectation de résultat.**

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat comme suit : au R002, section de fonctionnement : 222 998.54 €

- **Vote des taxes locales.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2024 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	13.24%
- Taxe foncière bâti	34.06 %
- Taxe foncière non bâti	22.45 %

- **Vote du budget primitif 2024**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter le budget primitif 2024 pour la commune tel qu'il a été présenté par M. le Maire et dont les chiffres sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	222 390.10 €
Recettes	492 489.72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	374 242.28 €
Recettes	374 242.28 €

- **Demande d'autorisation pour une randonnée en VTT « la Lanvertoise »**

L'association « LA LANVERTOISE », dont le siège social est au 7 rue de la Mairie – 25170 Lanterne-Vertière- représenté par Monsieur ODILLE Ghislain, demande l'autorisation à la commune de Vitreux du passage sur la commune d'une randonnée VTT « La Lanvertoise » le 9 juin 2024. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de donner l'autorisation à cette association.

- **Subventions aux associations 2024**

Comme tous les ans, la commune est sollicitée par différentes associations, pour une subvention annuelle.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, des membres présents, d'accorder pour l'année 2024 les subventions suivantes aux associations nommées ci-dessous :

CHU Besançon, Service Pédiatrique	70€
Sapeurs-Pompiers de Thervay	50€
Le Don du Sang	30€
Anciens Combattants du canton de Gendrey	30€
Souvenir Français	30€
ADMR	50€
Echo de la serre	30 €

- **Subvention voyage scolaire école Ougney**

L'école élémentaire d'Ougney organise du 17 au 21 juin 2024 une classe verte à LAMOURA.

Quatre enfants de Vitreux sont concernés par ce voyage, dont un enfant domicilié à la fois à Vitreux et à Ougney

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder la somme de 100 € par enfant et 50 euros pour l'enfant à double domiciliation soit 350 €.

- **Cartes jeunes**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir la carte Avantages Jeunes aux enfants mineurs de la commune et uniquement sur inscription. (Bulletin d'inscription ci-joint)

Les personnes majeures peuvent la réserver en mairie au tarif de 10€.

Toute personne commandant la carte jeune et ne venant pas la chercher, ne pourra plus la commander l'année suivante.

Délai d'inscription : 28 juin 2024

- **Augmentation heures secrétariat**

A partir du 1^{ier} avril 2024, le secrétariat de mairie sera ouvert le mercredi matin de 8h à 12h pour vous aider dans vos démarches administratives. (cf annexe du compte-rendu)

- **Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accorder la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la commune remplissant les conditions fixées dans le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

- **Achat d'une tronçonneuse pour la commune**

Le Maire explique qu'il serait judicieux d'acquérir une tronçonneuse. Ainsi l'employé communal pourrait s'acquitter de certaines tâches jusqu'alors confiées à des entreprises extérieures.

Mr Le Maire présente le devis de l'entreprise Racine de Dampierre d'un montant de 1 264.19 €TTC
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition de Mr Le Maire.

- **Départ en retraite de Mr ROUGET Alain**

Monsieur Rouget Alain, employé communal de la commune depuis 2014, prend sa retraite le 01/04/2024.

Pour cette occasion, Monsieur le Maire propose d'offrir un cadeau à Mr ROUGET Alain. Il propose l'achat d'une tronçonneuse pour un montant de 530 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition de Mr Le Maire.

- **Achat et mise en place d'une cuve de récupération d'eau**

Monsieur Le Maire expose qu'il serait intéressant pour la commune de faire installer une cuve de récupération d'eau à des fins d'économies. Le cantonnier pourra se servir de cette eau pour nettoyer le matériel communal et arroser les fleurs.

Le Maire présente le devis de la SARL DEMOUGEOT CONSTRUCTIONS d'un montant de 6 901.32 € TTC pour la fourniture et la pose de la cuve.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'accepter le devis de la SARL DEMOUGEOT CONSTRUCTIONS pour un montant de 6 901.32 € TTC

- **Encaissement de chèque**

Suite au changement d'abonnement internet (de l'ADSL à la fibre), la société orange a reçu un trop perçu de 131.59 € de la commune.

Elle a procédé au remboursement de cette somme par l'émission d'un chèque de 131.59 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE d'encaisser le chèque d'orange.

- **Questions et informations diverses**

- Congés secrétariat :

La mairie sera fermée pour congés du lundi 22 au lundi 29 avril inclus.

- Rappel – Horaires de fonctionnement des outils de jardinage et de bricolage

Nous vous rappelons que les horaires de fonctionnement des appareils de bricolage ou de jardinage utilisés par les particuliers sont fixés ainsi qu'il suit :

Du lundi au samedi inclus : 8h à 12h et 13h30 à 19h

Le dimanche et les jours fériés : 10 h à 12 h

DEROGATION : seuls les employés communaux sont autorisés à utiliser les appareils de bricolage ou de jardinage en dehors de ces horaires.

- Brulage de végétaux et autres

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler des végétaux ou autres détritiques dans le village conformément à un arrêté du Préfet du 17 décembre 2002 référence DDAF/I ST 2002 585. Tous ces matériaux doivent être déposés à la déchetterie de Saligney, ouverte le mercredi et le samedi.

La circulaire n° NOR DEVR1115467C du 18 novembre 2011 rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique.

Il est rappelé également qu'il est interdit de déposer ces végétaux et autres dans les bois.

- Cérémonie du 8 mai 2024

La cérémonie se déroulera à 10h30 au monument aux morts.

- Automobile club de Marnay

L'automobile club de Marnay organise le 01 juin 2024 une randonnée historique pour véhicules d'époque dénommée : la ronde des lavoirs. Cette randonnée rassemblera une quarantaine de véhicules des années 1960 à 1995, dites « voitures de rallye ».

Les véhicules transiteront dans la commune, à vitesse modérée, dans le courant de la matinée ou après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h40

Votre commune décide d'offrir la Carte Avantages Jeunes aux jeunes nés entre 2006 et 2024

La Carte Avantages Jeunes est une carte de réduction régionale qui permet à tous les jeunes de 0 à 30 ans d'avoir des réductions et des gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports, aux loisirs et dans les commerces.

Culture & découverte : bibliothèque, ludothèque, médiathèque, cinéma, concert, spectacle, théâtre, festival, manifestation, livre, papeterie, musée et patrimoine, voyage.

Sports & Loisirs : activités de loisirs (bowling, karting, paintball, patinoire, escape game, laser game, via ferrata, escalade, accrobranche, cani-rando, parachutisme), activités nautiques (piscine, canoë, pédalo, parc aquatiques, canyoning), articles de sport, BAFA BAFD, loisirs et arts créatifs, musique, parc de loisirs, pratiques sportives, sports d'hiver.

Commerce & vie pratique : assurance, banque, beauté et bien-être (coiffeurs, esthétique), décoration et fête, déplacement, véhicule et permis, enfant, formation, conseil, habitat, imprimerie, photocopie, informatique, internet, jardinerie, animalerie et bricolage, jeux, mode (bijoux et accessoires, chaussures, cordonnerie, habillement, lingerie, maroquinerie), photo, produits bio, produits régionaux, fruits et légumes, restaurant et gourmandise (restauration, restauration rapide, fast-food), santé, téléphone.

Valeur de la Carte Avantages Jeunes : 10 €, liste des points de vente et des avantages sur ww.avantagesjeunes.com

Réservation de la Carte Avantages Jeunes 2024-2025

A retourner en mairie avant le : 28 Juin 2024

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Tel portable :

Email :

Statut (à entourer) : écolier, collégien, lycéen, apprenti, étudiant, en emploi, demandeur d'emploi, autre

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Tel portable :

Email :

Statut (à entourer) : écolier, collégien, lycéen, apprenti, étudiant, en emploi, demandeur d'emploi, autre

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Tel portable :

Email :

Statut (à entourer) : écolier, collégien, lycéen, apprenti, étudiant, en emploi, demandeur d'emploi, autre

Service d'aide aux démarches administratives

A compter du 1^{er} avril 2024, le secrétariat de mairie sera à votre disposition tous les mercredis matin de 8h à 12h pour vous aider, si besoin, dans vos démarches administratives : santé, famille, retraite, logement, impôts, urbanisme....

Le secrétariat de mairie pourra :

- Répondre à vos questions, vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien (papiers d'identité, permis de conduire, déclaration de revenus, demande de travaux...)
- Imprimer ou scanner les pièces nécessaires à la constitution de vos dossiers administratifs
- Vous aider dans vos démarches en ligne

Pré demande de passeport
et/ou de carte d'identité et
prise de rendez-vous

Permis de conduire
Carte grise

Demande d'extraits
d'actes d'état civil auprès
de votre commune de
naissance

Aide à la saisie de vos
demandes d'urbanisme

Préinscription en ligne pour
vos RV au CHU, prise de
RV en ligne (doctolib)

Démarches en ligne (CAF,
sécu, impôts.....)

.....